

2024/FB/LR

N° 2024 /19

**OBJET :**  
Forêt communale :  
Coupe affouagère de Soulan

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

**Présents :** MM. André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Nicolas HERQUÉ

**Procuration de Madame Aline NARS à Monsieur André MIR**

**Absents (excusés) :** Messieurs Alain DEDIEU et Jean-Henri MIR

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 12

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de douze et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur René DARAN ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Votes pour : 12  
(dont une procuration)

Affiché à la porte de la Mairie  
Le 22 février 2024

*Monsieur Christophe BOURREC ne prenant pas part au vote.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et délibéré,  
le Conseil Municipal :

- **décide** la délivrance en bloc et sur pied, en 2024, d'une coupe affouagère sur la parcelle 1.1 de la forêt sectionale de SOULAN, d'un volume d'environ 35 m<sup>3</sup>.

- **sollicite** de la part de l'O.N.F. le martelage de cette coupe,  
- **demande** que l'exploitation de la coupe soit faite :

- par les affouagistes après partage, soit sept ayants-droit.

- Marguerite TURMO
- Nathalie FORGUE
- Christophe BOURREC
- Michel GUINCHARD
- Henri DEDIEU
- Pascal DOUGADOS
- Yorick SOHM

- par feu (ménage ou chef de famille), et sous la responsabilité de trois garants, dont les noms suivent :

- 1<sup>er</sup> garant : Christophe BOURREC
- 2<sup>ème</sup> garant : René DARAN
- 3<sup>ème</sup> garant : Alain DEDIEU

- **fixe les délais** de l'exploitation de la coupe affouagère au 30 novembre 2025.

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20240223-DEL-2024-19-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2024  
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 21 février 2024.



Le Maire,

  
André MIR